



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/05/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 27/04/2026

Présents : 11

Absents : 0

Présents :

VIDAL Vincent

ROULENQ Didier

ROQUES Bernadette

RASCOL Nicolas

MILHAU Régis

AZAÏS David

SEGUIER Céline

ISSALY BASCOUL Katia

SYLVAIN Laurent

BELUGOU Alexandra

ESCRIBANO Laurie

Absents : Néant

L'an deux mille vingt-six, les cinq mais à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Barre, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Barre sous la présidence de Monsieur Vincent VIDAL, Maire.

Mr Vincent Vidal prend la présidence de la réunion du conseil.

Mme ROULENQ Didier est nommé secrétaire de séance.

• Approbation du PV du conseil municipal du 10 Avril 2026 :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des modifications doivent être apportées au PV du 10 Avril 2026 qui a été envoyé au préalable.

Il demande ensuite de bien vouloir approuver le PV.

Entendu le rapport du Maire,

Résultat du vote : ADOPTÉ

Votants : 11

Pour : 11

• Délibération désignant les délégués et suppléants aux commissions de la CCHL.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2026 et de l'élection d'un nouveau conseil municipal en date du 22 Mars 2026, il y a lieu de procéder à l'élection de délégué et suppléant pour représenter la commune de BARRE au sein des différentes commissions de la CCHL :

- Commission Voirie
- Commission Déchets
- Commission Electrification/éclairage public
- Commission SPANC/eau/assainissement
- Commission développement économique
- Commission action sociale/enfance jeunesse
- Commission agriculture, circuit court et environnement
- Commission culture et patrimoine

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la désignation des personnes proposées dans la délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ

Votants : 11

Pour : 11

- **Achat partiel parcelles AB 303 et AB 305**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les parcelles AB 303 et AB 305 (Rue des Chasseurs - 81320 BARRE) pour une contenance totale de 8 750 m² est en vente partiellement, comprenant une partie bâtie et une partie non bâtie. Ces parcelles appartiennent à Mme BONNET Martine et Mme BONNET Fabienne.

L'acquisition de ces parcelles par la commune de Barre permettrait d'agrandir le bâtiment de stockage du matériel communal, ainsi que de créer une dalle destinée au stockage de graviers, sable et autres gravats utilisés par la commune tout au long de l'année.

De plus, ces parcelles sont attenantes au bâtiment acquis par la commune en 2022.

Mme BONNET Martine et Mme BONNET Fabienne proposent de vendre ces 2 lots partiellement pour la somme de 18 000 € (dix-huit mille euros).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de procéder à l'acquisition partielle de ces parcelles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Résultat du vote : ADOPTÉ

Votants : 11

Pour : 11

- **Solution de mutualisation pour l'emploi d'un Délégué à la Protection des Données (DPO)**

M. le maire expose que depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées sont obligées de disposer d'un Délégué à la protection des données (DPO). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Ce délégué ne doit pas être un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Par ailleurs, M. le Maire fait part de l'offre de mutualisation envoyée à la collectivité par le SMICA et précise que la collectivité avait déjà accepté cette offre. Toutefois, au vu des nouvelles élections municipales qui ont eu lieu le 15 mars 2026 et de l'installation du nouveau conseil municipal en date du 22 mars 2026, il y a lieu de renouveler cet accord.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler l'offre de mutualisation auprès du SMICA.

Résultat du vote : ADOPTÉ

Votants : 11

Pour : 11

- **Attribution de subvention à l'association des anciens combattants de Murat-sur-Vèbre et Lacaune**

Vu la proposition faite au conseil municipal par Monsieur le Maire, concernant l'attribution d'une subvention à l'association des anciens combattants de Murat-sur-Vèbre et Lacaune pour l'année 2026.

Considérant que des habitants du village font partie de cette association, il est donc dans l'intérêt de la commune de la subventionner financièrement afin de contribuer à son maintien ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100€

Résultat du vote : ADOPTÉ

Votants : 11

Pour : 11

- **Délibération désignant un membre à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire expose que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, et à la mise à jour par la communauté de commune, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- AZAÏS David en qualité de délégué titulaire ;

Résultat du vote : ADOPTÉ

Votants : 11

Pour : 11

- **Désignation des commissaires pour la commission communale des impôts directs (CCID)**

Suite aux élections municipales de 2026, la Commission Communale des Impôts Directs de la commune doit être renouvelée.

Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale et son installation nécessite des propositions de commissaires de la part du conseil municipal.

Elle est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Il convient de proposer à la direction des finances publiques 24 commissaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la désignation des personnes proposées dans la délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ

Votants : 11

Pour : 11

Informations et questions diverses :

- Suite à une interrogation, il est rappelé que les résultats des analyses d'eau potable sont librement consultables par le public en mairie et que le dosage du chlore est réalisé de manière automatique par un système électronique installé au niveau du bassin d'eau.
- L'emploi d'un salarié saisonnier a été proposé ; après discussion, il a été décidé qu'il n'était pas nécessaire pour cette année.
- Suite à plusieurs mécontentements relatifs au brûlage au sein du village, un rappel des règles en vigueur sera effectué par M. le Maire et les adjoints.

La séance est clôturée à 22h45

La secrétaire de séance



Le Maire

